

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI



ECOLE NATIONALE D'ECONOMIE APPLIQUEE ET DE MANAGEMENT

**MEMOIRE DE FIN DE FORMATION POUR L'OBTENTION  
DU DIPLOME D'INGENIEUR STATISTICIEN ECONOMISTE**

**OPTION**

**Economie Appliquée**

**CYCLE II**

**FILIERE**

**Statistique**

**THEME**

**CONTRIBUTION A L'ANALYSE DE L'IMPACT  
DE LA QUALITE DE LA JUSTICE SUR LA  
CROISSANCE ECONOMIQUE**

**REALISE ET SOUTENU PAR :**

**Kuami Edgard Léandre VIUO**

**SOUS LA DIRECTION DE :**

**MAITRE DE STAGE**

**Isidore Sètonджи HOUNGBEDJI**

*Ingénieur Statisticien Economiste*

*Conseiller Technique aux Statistiques  
Judiciaires du Garde des Sceaux, Ministre de  
la Justice, de la Législation et des Droits  
de l'Homme, Porte-parole du Gouvernement*

**TUTEUR DE MEMOIRE**

**Epiphane ADJOVI**

*Ingénieur Statisticien Economiste*

*Conseiller Technique à l'Economie du  
Ministre de l'Economie et des Finances*

**PROMOTION  
2005-2007**



## *Dédicaces*

JE DÉDIE CE MÉMOIRE À TOUS CEUX QUI  
CROIENT EN L'AVÈNEMENT D'UN MONDE PLUS  
JUSTE OÙ RÉGNE LA JUSTICE SOCIALE.

## **LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>ACG :</b>	<b>Analyse Canonique Générale</b>
<b>ACM :</b>	<b>Analyse en Composantes Multiples</b>
<b>ACP :</b>	<b>Analyse en Composantes Principales</b>
<b>BI :</b>	<b>Business International</b>
<b>FBCF :</b>	<b>Formation Brute de Capital Fixe</b>
<b>ICRG :</b>	<b>International Country Risk Guide</b>
<b>IDE :</b>	<b>Investissement Direct Etranger</b>
<b>IDH :</b>	<b>Indice de Développement Humain</b>
<b>IQJ :</b>	<b>Indice de la Qualité de la Justice</b>
<b>MJLDH :</b>	<b>Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme</b>
<b>NEI :</b>	<b>Nouvelle Economie Institutionnelle</b>
<b>PIB :</b>	<b>Produit Intérieur Brut</b>
<b>PVD :</b>	<b>Pays en Voie de Développement</b>
<b>SIPAGeS :</b>	<b>Système Intégré de Production, d'Analyse et de Gestion des Statistiques</b>
<b>USA :</b>	<b>United States of America</b>
<b>WDI :</b>	<b>World Development Indicators</b>

## **LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES**

---

<b>Tableau n°1 :</b>	Synthèse des variables du modèle	<b>23</b>
<b>Tableau N°2 :</b>	Répartition des pays de la base suivant l'appréciation faite du fonctionnement de leur justice	<b>28</b>
<b>Graphique N°1</b>	Répartition des pays de la base suivant l'appréciation faite de l'évolution de l'indépendance et de l'efficacité de la justice	<b>29</b>
<b>Tableau N°3 :</b>	Matrice des valeurs-tests	<b>31</b>
<b>Tableau N°4 :</b>	Contributions des variables à la formation des différents axes	<b>30</b>
<b>Tableau N°5 :</b>	Répartition des pays suivant l'appréciation faite de la qualité de leur justice	<b>32</b>
<b>Tableau N°6 :</b>	Répartition des pays de la base suivant la qualité de leur justice	<b>33</b>
<b>Tableau N°7 :</b>	Résultats de la régression de lny sur les autres variables du modèle	<b>35</b>
<b>Tableau N°8 :</b>	Résultats de la régression de IDE sur l'IQJ	<b>36</b>

L'introduction des techniques statistiques dans le domaine de la justice au Bénin est très récente. Le secteur judiciaire a pendant longtemps manqué d'un instrument d'observation permettant la description des phénomènes complexes et pouvant constituer une base pour les prévisions ainsi que la mise en place de politiques et stratégies efficaces.

Pour accompagner les activités mises en œuvre en vue de la promotion d'une justice de qualité, plus crédible, efficace et accessible aux justiciables, le Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme (MJLDH) a initié la mise en place d'un système d'informations statistiques. Ce système dénommé le « Système Intégré de Production, d'Analyse et de Gestion des Statistiques (SIPAGeS) » a pour mission de collecter, de traiter et de diffuser toutes les informations utiles et jugées nécessaires à la bonne gestion du secteur de la justice. Il contribue donc à la lisibilité et à la visibilité des systèmes juridique et judiciaire par la promotion de l'information statistique.

Actuellement, la qualité des institutions est conceptualisée et intégrée aux modèles économétriques de développement et de croissance économique, notamment à travers les modèles sur la croissance endogène. C'est pour participer à cette entreprise visant à mettre l'accent sur les facteurs endogènes qui expliqueraient les écarts entre les performances économiques des pays que nous avons, à l'occasion de notre mémoire de fin formation du cycle des ingénieurs statisticiens économistes à l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management, choisi de mener nos recherches sur l'« analyse de l'impact de la qualité de la justice sur la croissance économique ». A cet effet, nous avons construit un indice de la qualité de la justice qui est ensuite utilisé comme variable explicative dans le modèle économétrique.

Nous espérons vivement que ce mémoire, qui présente les résultats de nos recherches, contribuera à amener les acteurs à tous les niveaux à œuvrer à l'amélioration de la qualité de la justice.

Nous voudrions témoigner ici, notre reconnaissance à l'endroit de tous ceux qui ont œuvré de quelque manière que ce soit pour que ce travail puisse être mené. Qu'ils reçoivent nos sincères remerciements et prennent ce mémoire comme le couronnement des précieux temps consacrés.





## **INTRODUCTION**

---

Le premier Rapport Mondial sur le Développement Humain (RMDH), paru en 1990, invitait à apprécier le développement au-delà des seuls agrégats macro économiques classiques. C'est pourquoi le Rapport Mondial sur le Développement Humain publié en 1994, précise que « le développement humain durable est un autre modèle possible du développement qui met l'accent sur les relations institutionnelles et sociales comme base essentielle du développement »<sup>1</sup>. Cette définition rejoint le courant de pensées économiques et des réflexions menées dans le cadre de la théorie de la croissance endogène.

La théorie de croissance endogène est une réponse au modèle de Solow, développée principalement par P. Romer (1986) et R.E. Lucas (1988). Elle intègre le progrès technique au cœur de la croissance, le rendant ainsi endogène car dépendant du comportement, des initiatives et du développement des compétences des agents économiques. Cette théorie considère que les politiques publiques peuvent avoir une influence sur le taux de croissance à long terme de l'économie.

Un grand nombre d'études économiques réalisées ces dernières années à travers le monde mettent l'accent sur l'importance des institutions pour le développement et la croissance économiques. Le système judiciaire étant l'une des institutions dans tout système politique devrait donc, à tout point de vue, contribuer au développement et à la croissance économique.

Cependant, la littérature sur la contribution du système judiciaire à la performance économique des pays est quasi inexistante. Les études qui ont intégré les données sur le secteur de la justice se sont pour la plupart intéressées

---

<sup>1</sup> Rapport sur le développement Humain au Bénin, 2003

à la justice commerciale, à l'existence ou non de droits de propriété, au respect des contrats, à la protection des personnes ainsi que des biens contre la violence et le vol, à l'indépendance et l'efficacité de la magistrature.

Le présent travail de recherche portant sur l'« impact de la qualité de la justice sur la croissance économique» aborde la question de la contribution de la justice à la croissance économique. Il s'agit dans le cadre de cette étude de concevoir un indicateur composite fédérant divers aspects de la qualité de la justice puis d'utiliser cet indice pour analyser le lien entre la justice et la croissance économique de long terme. Il est organisé en deux parties. La première présente le cadre théorique et méthodologique de l'étude et la seconde fait le point sur les résultats et propose des recommandations.

**1<sup>ère</sup> Partie**

**CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE**

# **CHAPITRE 1 : PROBLEMATIQUE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE**

## **SECTION 1 : PROBLEMATIQUE**

Le constat fait ces dernières années révèle des différentiels très importants de revenus par habitant dans le monde. Cette situation a amené bon nombre d'économistes à reconsidérer les théories de croissance économique, notamment le modèle de croissance de Solow. Ces écarts de revenus sont presque entièrement dus aux différences de taux de croissance d'un pays à l'autre. Pour l'économiste Pritchett(2003), sept (07) faits stylisés de la croissance sur les 130 dernières années, traduisent cette disparité de fortune entre pays :

- i) depuis 1870, il y a eu une divergence très importante en revenus absolus et relatifs entre les «leaders » et les « retardataires» ;
- ii) une croissance très stable du pays leader (USA) depuis 1870 ;
- iii) une série de pays leaders a connu des taux de croissance quasi-égaux sur le long terme ;
- iv) les pays les plus pauvres ont historiquement eu des taux de croissance très faibles (presque nuls) ;
- v) certains pays qui étaient pauvres en 1960 ont connu des épisodes de croissance très rapide et soutenue ;
- vi) les taux de croissance entre 1960 et 1992 ont varié énormément entre les pays en voie de développement (PVDs) ;
- vii) les taux de croissance des pays en développement ont énormément varié, avec peu de stabilité : la variance des taux de croissance dans les PVDs est plus du double de celle des pays développés.

Ce constat a favorisé l'introduction de nouvelles variables dans l'explication de la croissance économique. Aussi, les variables comme la géographie, le passé historique, le système politique, la qualité des institutions, etc. ont-elles été introduites dans les modèles économiques afin d'expliquer les différences de niveau de croissance entre pays. Leur introduction dans les divers modèles a eu un effet positif attendu sur le niveau de croissance. Il convient de noter que le processus de croissance commence véritablement par la mise en place d'institutions favorables, c'est-à-dire d'institutions garantissant la stabilité politique et le respect des droits de propriété et des contrats pour inciter les individus à investir et à participer à la vie économique. Améliorer la qualité des institutions dans un pays permet ainsi de renforcer les capacités nationales (Saleh M.N., 2001). C'est dire que ces diverses variables sont à considérer désormais dans les politiques de développement.

Le Bénin qui a amorcé depuis 1990 une politique de restructuration de l'économie nationale, se devrait d'intégrer ces variables dans les mesures à prendre pour assurer un niveau de performance appréciable de l'économie et pour une lutte efficace contre la pauvreté.

Pour ce faire, il convient de tenir compte des variables relatives notamment à la gouvernance, au système politique, à la qualité des institutions, etc. dans les divers modèles économiques. Or, le système judiciaire, l'une des institutions de la république dont la fiabilité est source de confiance des investisseurs qu'ils soient nationaux ou internationaux, n'intervient pas pour l'instant dans la plupart des analyses sur la croissance économique au Bénin et dans la sous région. Il est toutefois courant de rencontrer des doutes émis sur la productivité de ce secteur qui serait improductif pour certains et « budgétivore » pour les autres. Il s'avère donc nécessaire d'explorer ce secteur sous l'angle économique et voir dans quelle mesure sa bonne facture affecte la croissance ainsi que le développement

économique du Bénin. Par ailleurs, l'assainissement des systèmes juridique et judiciaire est l'un des piliers des Orientations Stratégiques de Développement et de la Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté sur lequel le Bénin veut se baser pour orienter la gestion de l'administration et de la démocratie à la base vers un développement de l'économie et du bien-être social.

C'est dans ce cadre que la présente étude s'inscrit aux fins d'analyser d'une part la qualité de la justice et d'autre part la relation entre la qualité de la justice et la croissance économique.

## **SECTION 2 : OBJECTIFS ET HYPOTHESES**

### **Paragraphe 1 : Objectif général**

Cette étude a été réalisée pour contribuer à l'analyse de l'impact de la qualité de la justice sur la croissance économique.

### **Paragraphe 2 : Objectifs spécifiques**

Dans le cadre de cette étude, deux objectifs spécifiques sont visés. Il s'agit de :

- déterminer les caractéristiques de la qualité de la justice ;
- étudier l'impact de la qualité de la justice sur la croissance économique.

### **Paragraphe 3 : Hypothèses de recherche**

- La qualité de la justice est déterminée d'une part par l'efficacité du système judiciaire à travers la maîtrise du stock des affaires et la diminution de la durée du traitement des dossiers, et d'autre part par l'idée que se font les justiciables de son indépendance ;
- Une justice de qualité influence positivement la croissance économique.

## **CHAPITRE 2 : REVUE DE LITTÉRATURE**

La question de la qualité des institutions et son impact sur la croissance économique a fait l'objet de plusieurs investigations. Bon nombre de chercheurs se sont penchés sur différents aspects de la question. Cette partie fait le point de l'existant en matière de recherches dans le domaine. Il y sera également présenté les réflexions sur la mesure de la qualité de la justice.

### **SECTION 1 : INSTITUTIONS ET CROISSANCE ECONOMIQUE**

Selon certains auteurs, ce sont de bonnes institutions publiques qui permettent une bonne gouvernance. La question de la gouvernance est alors liée à celle des institutions et son analyse passe nécessairement par l'étude de la question de la capacité des institutions à favoriser la croissance.

Dans ce sens, une littérature s'est déjà construite pour montrer l'importance des institutions dans la détermination des performances économiques de long terme tant sur le plan théorique que sur le plan empirique. D'une part, on retrouve les travaux théoriques de la Nouvelle Economie Institutionnelle (NEI) et de la théorie de la croissance endogène. D'autre part, on trouve des travaux empiriques utilisant la méthodologie des analyses en coupe transversale pour apprécier les liens entre la croissance et la gouvernance ou encore la qualité des institutions et la croissance économique.

Avec North (1990), leur chef de file, les tenants de la NEI montrent sur le plan théorique que des institutions efficaces peuvent faire la différence dans le succès des réformes du marché et affirment même que les institutions constituent un des facteurs déterminants de la croissance économique de long terme. North (1990) définit les institutions comme « les règles du jeu » qui façonnent les comportements humains dans une société. Elles sont constituées de l'ensemble

des règles formelles et informelles régissant les comportements des individus et des organisations (Banque mondiale, 1998)<sup>2</sup>. Les institutions ont un rôle très important dans la société car elles déterminent la structure fondamentale des échanges humains sur les plans politique, sociale ou économique.

Un Etat doté d'un système judiciaire et de droit de propriété efficace est un Etat qui crée un environnement fortement favorable à l'accumulation du capital et à la croissance. Alors que des institutions déficientes créent un marché pour des activités non productives comme la recherche de rente ou encore la corruption et engendrent des coûts de transactions élevés et donc des inefficiences économiques handicapantes. Les institutions agissent ainsi d'une façon directe sur le niveau de l'investissement et par là sur la croissance. Les impacts de la qualité des institutions sur les performances économiques de long terme se propagent par le biais de la compression des coûts de transactions, de la limitation des risques et de la disparition des rigidités qui altèrent les marchés (Chtourou 2004).

Suite aux insuffisances des modèles de croissance exogène à expliquer une croissance stable à l'équilibre, de nouveaux modèles de croissance émergent, précisant les conditions nécessaires pour garantir une croissance à long terme, dite croissance endogène. La théorie de la croissance endogène a été développée par plusieurs économistes tels que Lucas (1988), Romer (1986), McKinnon et Shaw (1973), Barro (1989), Roubini et Sala-I-Martin (1995), etc. Leurs travaux ont largement exploité les données issues de la sphère économique pour tenter de justifier les écarts de croissance entre pays. Cependant, les limites des estimations effectuées, et notamment la nécessité d'ajouter des dummies<sup>3</sup> régionales au sein des modèles pour parvenir à expliquer la variance des

---

2 Citée dans le document de travail n°46, septembre 2007, « une nouvelle base de données institutionnelles : profils institutionnels, 2006 »

3 Variables muettes

observations, ont suggéré l'incomplétude des modèles se limitant aux indicateurs économiques pour expliquer les comportements de croissance.

Cette réflexion a incité les économistes à se tourner vers les variables institutionnelles pour tenter de trouver une justification aux écarts inexplicables de croissance entre pays par les seules données économiques.

Plusieurs facteurs politiques et institutionnels ont alors été mis en avant : la démocratie chez Barro (1996), le respect des droits de propriété chez Clague, Keefer et Olson (1996), l'instabilité politique chez Alesina et Perotti (1994). Rodrik (1999) soutient l'idée selon laquelle une bonne gouvernance serait une condition nécessaire pour le succès des économies de marché. Hall et Jones (1999) montrent que les différences observées dans l'intensité du capital physique ainsi que dans le niveau d'éducation réalisé, expliquent uniquement une petite fraction dans les différences constatées entre niveaux d'output par travailleur à travers les pays. Ils montrent alors que ce sont les écarts dans les infrastructures sociales au sein des nations qui expliquent les différences observées dans l'accumulation du capital, le niveau d'éducation réalisé et la productivité, lesquelles expliquent la disparité dans le niveau de revenu et de développement des pays.

Sur le plan empirique, on retrouve une littérature fournie soulignant l'importance de la gouvernance et des institutions comme facteurs déterminants de la croissance et du développement. Cette littérature se manifeste sous forme d'études en coupe transversale de la croissance à travers les pays qui cherchent à établir une corrélation positive entre la qualité de la gouvernance et la croissance.

Le revenu par habitant ou encore le taux de croissance est régressé sur plusieurs indicateurs étroits de gouvernance tels que les libertés civiles, les règles de lois,

les droits de propriété, la stabilité politique, et des indicateurs globaux de la gouvernance. D'autres variables sont utilisées dans ces régressions mais ne sont pas liées à la gouvernance comme des variables géographiques et historiques.

Kormendi et Meguire (1985), Scully (1988), Grier et Tullock (1989), Barro (1996) et Helliwell (1994) et Isham, Kaufman et Pritchett (1997) montrent tous l'existence d'une corrélation positive entre l'indicateur des libertés civiles comme mesure du cadre institutionnel, et la croissance économique pour la majorité des pays pris dans leur échantillon.

Acemoglu, Johnson et Robinson (2004) ont montré que l'écart de croissance entre les pays riches et les pays pauvres est dû en grande partie à la différence dans la garantie des droits de propriété dans ces pays. Rodrik, Subramanian et Trebbi (2002), dans leur étude, confirment l'idée selon laquelle la garantie des droits de propriété accélère la croissance.

Barro (1991) et Londregan et Poole (1992) montrent que l'instabilité et les violences politiques engendrent une faible croissance. Alesina et Perotti (1996) et Svensson (1998) constatent un effet négatif de l'instabilité politique sur l'investissement.

L'étude de Kaufmann, Kraay et Mastruzzi (2004) emploient un indicateur des règles et des lois pour montrer également que la bonne gouvernance exerce un effet positif sur la croissance. Ils trouvent une forte corrélation positive entre cet indicateur et le niveau du revenu.

Mauro (1995) a testé trois (03) indices construits par le Business International (BI) : l'indice de la corruption, l'indice de la qualité bureaucratique et l'indice de la stabilité politique. Il trouve que ces trois indicateurs sont reliés positivement et significativement à la croissance et à l'investissement. Knack et Keefer (1995) utilisent deux indicateurs recueillis dans l'«International Country

Risk Guide (ICRG) ». Ils construisent deux indices pour mesurer la sécurité des contrats et un des droits de propriété et trouvent un effet positif attendu de ces indicateurs sur la croissance. Easterly et Levine (2002) utilisent l'indice global de gouvernance de Kaufmann, Kray, Zoido-Lobation (2002) pour montrer que la gouvernance affecte positivement et significativement la croissance.

On constate alors que la littérature empirique, tant à travers des indicateurs étroits de la gouvernance que des indicateurs globaux, montre bien que la gouvernance a une forte influence sur les niveaux des revenus, l'investissement et par ricochet sur la croissance économique. Ces études confirment une forte corrélation positive et significative entre la bonne gouvernance et les performances économiques.

Les travaux réalisés sur la question de la qualité des institutions et de son impact sur la croissance économique ont abouti sur les plans théorique et empirique à la conclusion d'une influence positive. Il ressort également de ce point de littérature que la qualité des institutions est reliée positivement et significativement à l'investissement.

Il convient toutefois de noter que les études, qui ont introduit les systèmes juridique et judiciaire à l'analyse de l'impact de la qualité des institutions sur la croissance, les ont abordés sous l'angle juridique, notamment les libertés civiles, les règles de lois, les droits de propriété, etc.

La littérature consultée explore très peu la relation entre la qualité de la justice et la croissance économique. Mais plusieurs travaux ont été réalisés dans le cadre de la conceptualisation de la mesure de la qualité de la justice.

## **SECTION 2 : MESURE DE LA QUALITE DE LA JUSTICE**

La mise en place, ces dernières années, d'une nouvelle procédure de gestion au sein de l'administration publique de la plupart des pays a amené l'introduction d'outils de gestion autrefois utilisés dans le secteur privé. Désormais, l'allocation des ressources devra se faire sur la base des résultats à atteindre et tout système de gestion doit disposer d'un tableau de bord. Dans ce cadre, les indicateurs occupent une place de choix dans les arbitrages budgétaires, la gestion quotidienne et la mesure de la performance. En effet, un indicateur est un outil de mesure ou un critère d'appréciation d'un phénomène à un moment donné<sup>4</sup>. Il est également défini comme une information ou un ensemble d'informations contribuant à l'appréciation par le décideur d'une situation. Si cette situation est la performance, on parle d'indicateurs de performance.

En ce qui concerne l'organisation de la justice, la construction d'indicateurs chiffrés de performance répond aux besoins convergents mais aussi forcément distincts du droit, de l'économie, de la gestion et de la politique. L'idée d'évaluer le système judiciaire au moyen d'indicateurs chiffrés est aujourd'hui à l'ordre du jour dans la plupart des pays, qu'ils soient développés ou en voie de développement. Elle se situe au croisement de la réforme des finances publiques<sup>5</sup> et de l'attention renouvelée portée à l'administration de la justice<sup>6</sup>.

Plusieurs expériences sont à noter dans le cadre de la mise en place d'un système de mesure de la qualité de la justice.

---

4 Lexique d'économie, 8<sup>ème</sup> édition, page 395

5 *Loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, France.*

6 *Jean.Paul Jean, «Justice. Quels modes d'administration et d'évaluation pour un service public complexe qui doit rendre des décisions en toute indépendaa ce ? », in Marco Fabri, Philip M. Langbroek, The Challenge of Change for Judicial Sysems (Developing û Public Administratian Perspective), Amsterdam, nAS et 105 Press, p. 47, spéc. p. 56-57.*

En effet, aux Etats-Unis, il est développé un projet de mesure de la qualité de la justice qui vise la reddition de compte sur l'utilisation de l'argent public par les systèmes judiciaires des Etats. La mise en œuvre de ce projet s'est traduite par la conception de vingt-deux (22) standards de mesure de la qualité et de soixante six (66) indicateurs regroupés en cinq (05) catégories :

- accès à la justice ;
- rapidité de traitement des affaires ;
- égalité, impartialité et intégrité ;
- indépendance et responsabilité du tribunal ;
- confiance du public.

Mais ce système s'est révélé, quant à sa mise en œuvre, très coûteux une fois et trop coûteux de manière répétée, même dans une juridiction bien dotée. Il a également été formulé la critique selon laquelle ce système ne peut, en pratique, servir à mesurer l'amélioration des juridictions au cours du temps.

De même, il est mis en place un système de mesure de la qualité du système judiciaire au Canada. Mais le système canadien n'est pas aussi étendu que celui des Etats –Unis. Le dispositif de ce projet est une démarche volontaire et protégée. Ici, l'évaluation de la qualité de la justice est centrée sur les pratiques des juges appréhendées à travers l'opinion que s'en font d'une part les magistrats eux-mêmes, et d'autre part les avocats plaidants. Les données sont recueillies sur la base d'un questionnaire qui a servi à la fois à l'auto-évaluation et à l'évaluation. Ce système a connu un succès dû à la mise en place d'un cadre institutionnel concerté et accepté par les magistrats. C'est dire qu'à condition d'apporter le soin nécessaire au dispositif de recueil des données, il est possible d'évaluer les performances judiciaires, y compris dans ce qui touche au cœur de l'activité de juger sans porter atteinte à l'indépendance des juges.

D'autres expériences sont également développées dans certains pays d'Europe. Toutes ces expériences ont traité des questions des indicateurs à divers niveaux de leur hiérarchie : indicateurs d'activités, indicateurs de résultats et indicateurs de moyens.

Il faut noter que s'intéresser au processus organisationnel de production des décisions de justice, c'est d'abord prendre la mesure de l'importance du problème de la durée du processus. En effet, l'érection de la durée des procédures en indicateur privilégié pour le secteur de la justice répond à une logique essentiellement productiviste et s'est certainement faite au détriment d'autres dimensions de la qualité.

Dans le domaine du droit, c'est bien entendu la notion de « durée raisonnable » du procès qui retient l'attention. Pour ce qui est de l'opinion publique, on a pu observer que son évaluation de la durée moyenne des procès, était souvent supérieure à la durée moyenne réelle. A y regarder de plus près, même si le demandeur a toujours intérêt à ce que son affaire soit jugée rapidement, le défendeur peut souvent souhaiter que la procédure s'enlise : l'usage dilatoire des voies de recours est là pour en témoigner.

Au-delà des parties, c'est l'ensemble des justiciables qu'intéresse la solution du procès, comme cela est particulièrement sensible en matière pénale et dans ce contentieux objectif qu'est le recours pour excès de pouvoir en matière administrative.

Dans un autre registre, un résultat intéressant d'une étude menée par des chercheurs de la Banque mondiale suggère que la prolongation de la durée des procédures entraînerait un surcoût pour la collectivité. Lorsqu'un dossier traîne

dans le système judiciaire, sa gestion, même minimale, a un coût pour les tribunaux.

Par ailleurs, la durée est une porte d'entrée facile dans les comparaisons internationales et intersectorielles. La durée des procédures judiciaires est une préoccupation très largement répandue dans le monde et des données assez comparables peuvent être obtenues à ce propos. La comparaison intersectorielle pourrait également se développer sur cette base. En effet, tout processus de production, public ou privé, comporte des délais, et l'étude des variations comparées de ces délais et des coûts de production présenterait le plus grand intérêt scientifique. Le délai d'écoulement du stock, privilégié par le Conseil d'Etat français et connu sous le nom d'indice de Cappelletti-Clark dans la littérature internationale, est obtenu, pour une année donnée, « *en rapportant le nombre d'affaires terminées pendant l'année au stock d'affaires en instance au 31 décembre de cette même année* ». Cet indicateur ne fournit qu'une approximation de la durée moyenne et médiane des procédures, mais est utile faute de mesure directe, notamment dans des travaux de comparaison internationale.

Au-delà de ces deux (02) indicateurs classiques, la problématique de la réactivité peut être explorée dans deux (02) directions principales. D'une part, on peut chercher à corriger les variations de durée d'un tribunal à un autre ou d'un pays à un autre pour neutraliser des effets de structure, comme par exemple la nature des affaires traitées, et tenter d'isoler un facteur local spécifique, c'est-à-dire une « culture locale de gestion » plus ou moins propice à la réactivité. D'autre part, il serait intéressant d'analyser davantage la durée de la procédure, en tentant de décomposer le temps passé entre temps d'attente et temps de travail, entre temps imputable à la juridiction et temps imputable aux parties.

Notons qu'étudier la durée moyenne de traitement d'une affaire peut conduire à des contresens si cette durée n'est pas rapportée au nombre d'affaires traitées : une hausse de la durée de traitement n'a pas le même sens dans le cas d'une stagnation ou d'une explosion du nombre d'affaires. Il n'est donc pas intéressant, lorsqu'il s'agit d'étudier la performance du système judiciaire, de ne se focaliser que sur la durée. Il faut se baser sur un certain nombre d'indicateurs qui, en même temps qu'ils donnent une idée de l'efficacité du système, fournissent également des informations sur l'effet social de l'action du système judiciaire.

Cette dernière catégorie d'indicateurs semble être en même temps la plus importante et la plus complexe. Si les trois (03) grands types de contentieux présentent des caractéristiques différentes, ils n'en ont pas moins en commun que le complet succès des juridictions concernées se traduirait par un respect spontané du droit par les personnes qui en relèvent et donc par l'épuisement du contentieux. En première analyse et de manière très générale, on peut donc considérer que, toutes choses égales par ailleurs, la diminution du volume du contentieux est un signe de bonne dissuasion et donc de succès des juridictions. Comme tous les illégalismes ne donnent pas lieu à la saisine d'une juridiction, une meilleure mesure serait constituée par un indicateur du niveau réel des violations du droit.

Les différentes approches développées dans le cadre de la mesure de la qualité de la justice le sont sous les angles quantitatifs et qualitatifs. En effet, alors que l'évolution du stock et la durée du traitement des affaires sont des résultats chiffrés, l'indépendance des magistrats est très difficile à apprécier et à évaluer autrement que par la perception qu'en a l'opinion publique. Il y a donc lieu d'explorer la possibilité de l'agrégation des différents indicateurs en un indicateur unique pondéré de qualité de la justice aux fins de rendre compte dans une seule donnée des aspects quantitatifs et qualitatifs.

## **CHAPITRE 3 : APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE**

Dans le cadre de cette étude, nous aborderons dans un premier temps l'étude de la qualité de la justice à travers l'élaboration d'un indice de la qualité de la justice. Dans un second temps, il sera question de l'étude de l'impact de la qualité de la justice sur la croissance économique.

### **SECTION 1 : CADRE METHODOLOGIQUE DE L'INDICE DE LA QUALITE DE LA JUSTICE**

Un indice est un indicateur composite, donc une combinaison ou une agrégation mathématique d'un ensemble d'indicateurs. Dans la construction d'indicateurs composites, les différentes dimensions du concept sont combinées pour obtenir une échelle. Pour Bruno SCHOUMAKER, le principe de base consiste généralement à sommer les valeurs des différents items pour obtenir une valeur sur le nouvel indicateur. Mais il existe plusieurs autres approches permettant d'agréger les différentes dimensions d'un phénomène multidimensionnel étudié.

Dans ce groupe, on note la technique de détermination des indices dimensionnels composants l'Indice de Développement Humain (IDH), c'est-à-dire correspondant à l'espérance de vie, au niveau d'instruction et au PIB, qui passe à chaque fois par la définition d'une fourchette de variations, avec un minimum et un maximum. Les résultats obtenus dans chaque dimension sont exprimés par une valeur comprise entre 0 et 1 selon la formule générale suivante :

$$\text{Indice dimensionnel} = \frac{\text{Valeur constatée} - \text{Valeur minimale}}{\text{Valeur maximale} - \text{Valeur minimale}}$$

L'IDH correspond à la moyenne arithmétique de ces indices dimensionnels.

Au nombre des approches permettant d'obtenir des indices composites, on note également celles empruntées à la mécanique dynamique (approche d'entropie) et à la mécanique statique (approche d'inertie).

L'approche d'entropie est beaucoup exploitée dans la théorie statistique de l'information. E. Maasoumi (1986) s'est basé sur cette théorie pour proposer un indicateur composite optimal qui minimise une somme pondérée de divergences deux à deux. Les principales limites de cette approche résident dans le choix des paramètres et des pondérations utilisées dans la forme fonctionnelle de l'indicateur composite.

L'approche d'inertie est basée sur les techniques d'analyse multidimensionnelle encore appelées analyses factorielles. On retrouve chez Meulman (1992), Xavier Bry (1996), Michelle Volle (1993) ainsi que chez Escoffer et Pagès (1990) une méthodologie complète de ces techniques. Parmi les principales techniques d'analyse factorielles utilisées, on peut citer l'Analyse en Composantes Principales (ACP), l'Analyse Canonique Généralisée (ACG) et l'Analyse des Correspondances Multiples (ACM). L'approche d'inertie se base sur ces différentes techniques pour proposer une méthodologie permettant de construire avec le moins d'arbitraire possible dans la définition de la forme fonctionnelle.

C'est cette dernière approche (approche d'entropie) que nous allons emprunter pour la détermination de l'indice de la qualité de la justice. Le choix porté sur cette approche réside dans le fait qu'elle réduit la place de l'arbitraire dans le calcul de l'indicateur composite. La technique d'analyse factorielle la plus adaptée à notre étude est celle de l'analyse en composantes principales (ACP) car les variables que nous utilisons dans la base de données sont toutes numériques.

L'analyse en composantes principales faite ici sert comme étape intermédiaire. Elle nous permet de déterminer l'indice de la qualité de la justice qui sera utilisée dans le cadre de l'analyse de l'impact de la qualité de la justice sur la croissance économique.

Nous allons, dans ce paragraphe, indiquer les outils qui serviront de base à l'interprétation des résultats de cette ACP ainsi qu'au choix de l'axe de « qualité de justice » et des variables qui contribuent à sa formation. Ainsi, seront présentés :

- **la matrice des corrélations entre les variables actives** qui permettra de montrer la force des associations linéaires entre les variables deux à deux. L'analyse de cette force des associations linéaires sera appuyée par la vérification de la significativité de cette liaison à travers la matrice des valeurs-tests. Une valeur-test inférieure à 2 (en valeur absolue) indique qu'il n'y a pas de liaison entre les variables ;
- **le tableau des valeurs propres** qui nous permettra de retenir l'axe qui rapporte la majeure partie des informations véhiculées à travers le nuage des points. Cet axe sera considéré comme l'axe de la qualité de la justice ;
- **le tableau des coordonnées** qui coïncide ici avec celui des corrélations (l'analyse étant normée). Une corrélation élevée indique que la disposition des individus sur l'axe factoriel est semblable à l'ordonnance des individus selon la variable. Une corrélation proche de zéro indique qu'il n'y a pas d'association linéaire entre la composante principale et la variable ;
- **le tableau des cosinus carrés et des contributions**. Notons que la contribution d'une variable à l'inertie d'un axe est la part de l'inertie de l'axe due à la variable. C'est cette contribution qui sera prise comme pondération au niveau de la détermination de l'indicateur composite de la qualité de justice. Ainsi, la forme fonctionnelle de l'Indice de la Qualité de la Justice (IQJ) pour un pays donné, qui est un indice composite, est donnée par :

$$IQJ = \sum_{i=1}^p \alpha_i X_i$$
, où  $\alpha_i$  est la contribution de la variable  $X_i$  sur le premier axe factoriel.

## **SECTION 2 : CADRE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT DE LA JUSTICE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE**

Dans cette partie, nous cherchons à étudier l'impact de la qualité de la justice sur la croissance économique, en nous basant sur le modèle de croissance de Mankiw et al. (1992), Knight et al. (1993) et Ghra et Hadji Michael (1996) [Demetriades et Law (2006)]. Notre point de départ est la fonction de production Cobb-Douglas suivante :

$$Y_t = K_t^\alpha H_t^\beta (A_t L_t)^{1-\alpha-\beta} \quad (1)$$

Avec  $Y$  le Produit Intérieur Brut réel,  $K$  le stock de capital physique,  $H$  le stock de capital humain,  $L$  le travail brut,  $A$  le facteur reflétant le niveau de technologie et d'efficacité dans une économie donnée et  $t$  un indice de temps.

On suppose que  $\alpha + \beta < 1$ , c'est-à-dire la recette est supposée décroissante pour tout le capital (capital physique et capital humain).

Le travail brut et le niveau de technologie sont donnés par les fonctions suivantes :

$$L_t = L_0 e^{nt} \quad (2)$$

$$A_t = A_0 e^{gt+p\theta} \quad (3)$$

Avec  $n$  le taux de croissance exogène de travail,  $g$  le taux de croissance exogène du progrès technologique,  $p$  un vecteur des variables institutionnelles qui

peuvent affecter le niveau de technologie et d'efficacité dans une économie donnée et  $\theta$  un vecteur des coefficients reliant ces variables.

Dans ce modèle, la variable  $A$  dépend des améliorations technologiques exogènes, du degré d'ouverture commerciale et du niveau des autres variables. Il est évident que dans notre étude  $A$  diffère de celle employée par Mankiw et al (1992). Cette modification est particulièrement appropriée à la validation empirique du lien entre la qualité des Institutions et la croissance économique. Les améliorations technologiques sont encouragées par des institutions efficaces (North, 1990) et par un environnement institutionnel sain (Bonne gouvernance) [Banque mondiale].

Dans l'état d'équilibre, le rendement par ouvrier augmente à un taux constant  $g$  (la composante exogène du taux de croissance de la variable reflétant le niveau de technologie et d'efficacité d'une économie). Ces résultats peuvent être obtenus directement à partir de la définition de rendement par ouvrier efficace (productivité moyenne du travail) :

$$\frac{Y_t}{A_t L_t} = (k_t)^\alpha \cdot (h_t)^\beta \Rightarrow \frac{Y_t}{L_t} = A_t \cdot (k_t)^\alpha \cdot (h_t)^\beta \quad (4) \text{ } ^7$$

$$\text{Soit } y_t^* = \left( \frac{Y_t}{L_t} \right)^*$$

En appliquant le logarithme des deux côtés pour l'équation (4) et pour simplifier le calcul, on élimine l'indice temps, nous avons :

$$\begin{aligned} \text{ } ^7 \frac{Y_t}{A_t L_t} &= \frac{K_t^\alpha H_t^\beta (A_t L_t)^{1-\alpha-\beta}}{(A_t L_t)^{1-\alpha+\alpha-\beta+\beta}}; \frac{Y_t}{A_t L_t} = \left( \frac{K_t}{A_t L_t} \right)^\alpha \left( \frac{H_t}{A_t L_t} \right)^\beta \left( \frac{A_t L_t}{A_t L_t} \right)^{1-\alpha-\beta} = (k_t)^\alpha \cdot (h_t)^\beta \\ \Rightarrow \frac{Y_t}{L_t} &= A_t \cdot (k_t)^\alpha \cdot (h_t)^\beta \end{aligned}$$

$$\ln\left(\frac{Y}{L}\right)^* = \ln(A_0) + g.t + \theta.p + \frac{\alpha}{1-\alpha-\beta} \ln(s_k) + \frac{\beta}{1-\alpha-\beta} \ln(s_h) - \frac{\alpha+\beta}{1-\alpha-\beta} \ln(n+g+\delta) \quad (5)^8$$

L'équation (5) détermine le produit par ouvrier à l'état d'équilibre, où on trouve dans cette équation le vecteur p regroupant les variables institutionnelles qui seront définies par la suite.

*En raison de la limitation des données, on peut supposer dans cette étude que  $S_h$  et  $g.t$  ne changent pas à travers le temps (Demetriades et Law (2006)), alors que  $S_k$  et  $n$  varient. En effet,  $\ln(A)$ ,  $g.t$  et  $S_h$  peuvent être regroupés dans une constante  $\alpha_0$  dans l'équation (6). Donc, le produit par ouvrier (appelé aussi productivité moyenne du travail) est donné par :*

$$\ln\left(\frac{Y}{L}\right)^* = \alpha_0 + \theta.p + \frac{\alpha}{1-\alpha-\beta} \ln(s_k) + \left(-\frac{\alpha+\beta}{1-\alpha-\beta}\right) \ln(n+g+\delta) \quad (6)$$

avec P : le vecteur regroupant les variables institutionnelles.

Après simplification de l'équation (6), on obtient une équation d'évaluation pour la relation entre la qualité des institutions et le produit par ouvrier :

$$\ln y = \alpha_0 + \alpha_1.INS + \alpha_2.\ln k + \alpha_3.\ln(n+g+\delta) \quad (7)$$

Avec Y le Produit Intérieur Brut par ouvrier (PIB/tête) ; INS un vecteur regroupant les variables institutionnelles, k le stock du capital en investissement ou accumulation du capital physique ; n taux de croissance du travail (force de travail) ; g taux de croissance de la technologie ou du progrès technologique et  $\delta$  taux de dépréciation. g et  $\delta$  sont supposés constants à travers le temps et à

---

8 A l'équilibre, on a  $k^* = \left[ \frac{s_k^{1-\beta} \cdot s_h^\beta}{\delta + g + n} \right]^{\frac{1}{1-\alpha-\beta}}$  ;  $h^* = \left[ \frac{s_h^{1-\alpha} \cdot s_k^\alpha}{\delta + g + n} \right]^{\frac{1}{1-\alpha-\beta}}$

travers le pays et leur somme est égale à 0.05 (Mankiw et al. 1992).  $\alpha_0$ ,  $\alpha_1$ ,  $\alpha_2$  et  $\alpha_3$  sont des coefficients à exprimer.

L'équation (7) fournit la base pour les modèles empiriques qui seront estimés par la méthode en Coupe Transversale en utilisant les données de l'économie des 85 pays que constituent notre base de données. Les variables institutionnelles dans notre cas sont représentées par l'IQJ.

### **Spécification du modèle**

Pour l'approche économétrique, l'équation (7) sera modifiée comme suit :

$$Y_i = \alpha_0 + \alpha' X_i + \xi_i \quad i = 1, 2, \dots, n$$

Avec  $y$  le taux de croissance du PIB,  $\alpha_0$  une constante,  $\alpha = (\alpha_1, \alpha_2 \text{ et } \alpha_3)$  un vecteur de dimension  $(3;1)$ ,  $(X_{1,i}; X_{2,i}; X_{3,i})$  le vecteur des variables explicables, et  $\xi_i$  les innovations supposées être indépendamment identiques de moyenne nulle et de variance  $\sigma_\xi^2$ .

Les composantes  $X_{1i}$ ,  $X_{2i}$  et  $X_{3i}$  sont respectivement l'indice de la qualité de la justice que nous avons calculé, le stock de capital en investissement (FBCF) pris en logarithme et le taux de croissance du travail (force de travail). L'équation à estimer s'écrit donc :

$$\text{Ln}(y) = \alpha_0 + \beta_1 * \text{IQJ} + \beta_2 * \text{Ln}(FBCF) + \beta_3 * \text{Ln}(\text{Force du travail})$$

**Tableau n°1 : Synthèse des variables du modèle**

<b>Variabes</b>	<b>Définition</b>	<b>Comportement</b>
Ln(y)	Logarithme du PIB par habitant	Variable dépendante
IQJ	Indice de la Qualité de la Justice représentant la variable institutionnelle dans le modèle	+
Ln(FBCF)	Logarithme de la formation brute du capital fixe	+
Ln(Force du travail)	Logarithme de la force du travail	-

## **Estimation du modèle**

Le modèle sera estimé par la méthode des moindres carrés ordinaires. L'interprétation des coefficients indique que si la variable explicative augmente de 1%, alors la variable à expliquer augmente de  $\beta\%$  (avec  $\beta$ , le paramètre estimé).

## **Tests**

A ce niveau, il est question de la validation du modèle par les tests statistiques adéquats. Seront présentées les statistiques relatives à la qualité globale du modèle ainsi que la significativité des coefficients.

C'est le test de Fisher qui sera utilisé pour se prononcer sur la qualité globale du modèle. Le modèle est globalement significatif si la statistique de Fisher (F-Statistic) calculée est supérieure au F-lu ou si  $\text{Prob}(F\text{-Statistic}) < 5\%$ .

Quant à la significativité des paramètres, la statistique utilisée est celle de Student. Une variable explicative a une influence significative sur la variable à expliquer si la t-statistic  $> 1,96$  (ou si  $\text{Prob}(t\text{-statistic}) < 5\%$ ).

**PRESENTATION DES RESULTATS ET ANALYSES**

## **CHAPITRE 1 : EXPLORATION DE LA BASE DE DONNEES**

### **SECTION 1 : PRESENTATION DES DONNEES ET LEURS SOURCES**

Les données utilisées dans la construction de l'indice de la qualité de la justice sont issues de la base de données « profils institutionnels » version 2006, mise en place par le département de recherche de l'Agence Française de Développement. C'est une base de données abordant neuf (09) thèmes institutionnels et couvrant quatre (04) secteurs (A- Institutions publiques, société civile, B- Marché des biens et services, C- Marché des capitaux, D- Marché du travail et relations sociales). Elle comporte des données issues d'une enquête réalisée dans 85 pays de toutes les régions du monde. Il convient de noter que, comme tous les indicateurs institutionnels proposés par d'autres institutions, ceux issus de la base de données « profils institutionnels » sont des proxies permettant de disposer d'évaluations sur l'état de phénomènes institutionnels en fonction d'un objectif de croissance à long terme et du développement.

Les variables qui entrent en ligne de compte dans le calcul de l'indice de qualité de la justice sont toutes issues du secteur A- Institutions publiques et société civile. Elles portent sur le fonctionnement de la justice, l'évolution de l'indépendance et de l'efficacité de la justice, le règlement des différends économiques : justice en matière commerciale.

Chacun de ces indicateurs est subdivisé en sous-indicateurs. Ainsi, le fonctionnement de la justice est mesuré à travers l'« indépendance de la justice par rapport à l'Etat », l'« égalité de traitement de fait des acteurs étrangers » et le « degré d'application et de rapidité des décisions de justice ». Le règlement des différends économiques (justice en matière commerciale) couvre l'« indépendance de la justice par rapport à l'Etat en matière de différends

commerciaux », l'«indépendance de la justice par rapport aux parties en justice (acteurs locaux) en matière de différends commerciaux », l'«égalité de traitement entre acteurs locaux et étrangers en matière de différends commerciaux » et le « degré d'application et de rapidité des décisions de justice en matière commerciale ». Toutes ces variables ont des modalités allant de 0 à 4. L'opération d'agrégation utilisée pour passer des sous-indicateurs aux indicateurs, est la somme des items élémentaires pondérés par leur écart-type pour tous les pays.

Pour le volet analyse de l'impact de la qualité de la justice sur la performance économique, la variable endogène (PIB/habitant) ainsi que les variables explicative « accumulation du capital physique (FBCF) » et la « force de travail (labour force) » sont issues de la base de données World Development Indicators (WDI). Elles sont extraites pour tous les pays au titre de l'année 2005<sup>9</sup>. Les variables institutionnelles sont, dans notre cas, celles relatives à la qualité de la justice représentées par l'indice de qualité de la justice. L'échantillon qui a servi à la régression est constitué de pays qui disposent d'informations sur l'ensemble des quatre (04) variables. Cet échantillon est constitué de quatre vingt (80) pays de toutes les régions du monde.

## **SECTION 2 : EXPLORATION DE LA BASE DE DONNEES**

En matière de fonctionnement de la justice, l'ensemble des pays de la base de données ont une qualité passable ; ils totalisent en effet un score moyen de 2,32 sur 4. Cette situation moyenne cache certaines disparités. En effet, un peu moins de la moitié des pays (49%) ont un score se situant entre 1 et 2 en matière de fonctionnement de la justice, alors que seulement 16% ont un score entre 3 et 4.

---

<sup>9</sup> Les données relatives à la force de travail n'existant pas sur l'année 2005, nous avons exploité la série de l'année 2006.

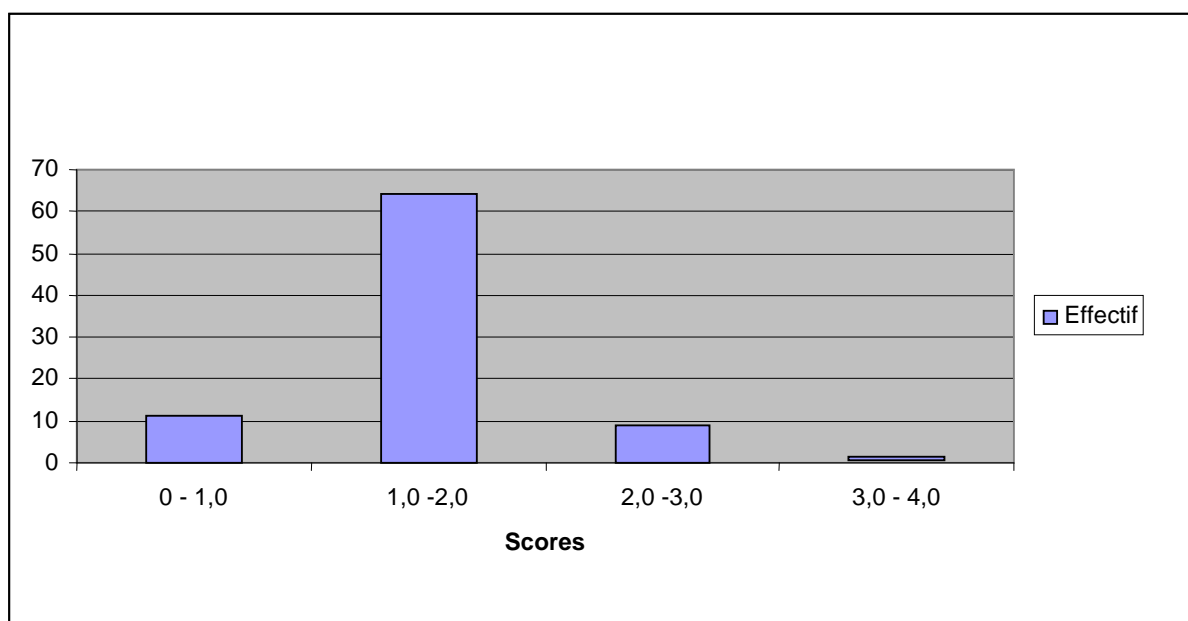
**Tableau N° 2 : Répartition des pays de la base suivant l'appréciation faite du fonctionnement de leur justice**

<b>Scores</b>	<b>Effectif</b>	<b>Fréquence</b>
1,0 - 2,0	42	49%
2,0 - 3,0	29	34%
3,0 - 4,0	14	16%
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>100%</b>

Source : Résultats de l'analyse des données extraites de Profils Institutionnels-database - <http://www.cepii.fr/ProfilsInstitutionnelsDatabase.htm>

Par ailleurs, en ce qui concerne l'évolution de l'indépendance et de l'efficacité de la justice, l'appréciation est globalement moyenne pour l'ensemble des pays. Mais l'appréciation faite sur les trois quarts des pays de la base montre que l'indépendance et l'efficacité de la justice se sont détériorées ou au mieux, sont restées stables.

**Graphique N° 1 : Répartition des pays de la base suivant l'appréciation faite de l'évolution de l'indépendance et de l'efficacité de la justice**



source : Résultats de l'analyse des données extraites de Profils Institutionnels-database - <http://www.cepii.fr/ProfilsInstitutionnelsDatabase.htm>

Quant à la justice commerciale, les appréciations suivantes ressortent de l'exploration de la base de données :

- pour plus du tiers des pays de la base (34%), il est noté une faible indépendance, une faible égalité de traitement des dossiers, une faible application et une lenteur dans le règlement des différends économiques (justice en matière commerciale) ;
- pour 38%, il est noté une moyenne indépendance, une égalité de traitement des dossiers, une application et une certaine rapidité dans le règlement des différends économiques (justice en matière commerciale) ;
- 28% des pays présentent une situation de justice commerciale caractérisée par une forte indépendance, une égalité parfaite dans le traitement des dossiers et une forte rapidité dans le règlement des différends économiques.

## **CHAPITRE 2 : ETUDE DE L'IMPACT DE LA QUALITE DE LA JUSTICE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE**

### **SECTION 1 : CALCUL DE L'INDICE DE LA QUALITE DE LA JUSTICE**

L'analyse en correspondances principales réalisée sur la matrice des trois (03) variables actives et des quatre-vingt-cinq (85) pays de la base de données révèle qu'il existe une forte liaison entre les variables prises deux à deux. En effet, l'observation de la matrice des valeurs-tests montre que toutes les valeurs sont supérieures à deux (02).

Tableau N° 3 : Matrice des valeurs-tests

	<b>Fonctionnement de la justice</b>	<b>Evolution de l'indépendance et de l'efficacité de la justice</b>	<b>Règlement des différends économiques : justice en matière commerciale</b>
<b>Fonctionnement de la justice</b>	99,99		
<b>Evolution de l'indépendance et de l'efficacité de la justice</b>	3,60	99,99	
<b>Règlement des différends économiques : justice en matière commerciale</b>	10,82	2,45	99,99

Source : Résultats de l'analyse des données extraites de Profils Institutionnels-database - <http://www.cepii.fr/ProfilsInstitutionnelsDatabase.htm>

Il convient de noter que l'association linéaire entre les variables « fonctionnement de la justice » et « règlement des différends économiques : justice en matière commerciale » est très forte (coefficient de corrélation égal à 0,83). Cette situation peut être expliquée par la nature même de ces deux (02) variables : la deuxième, « règlement des différends économiques : justice en matière commerciale », semble être une partie de la première « fonctionnement de la justice ».

Par ailleurs, une analyse du tableau des valeurs propres (en annexe) montre que le premier axe factoriel explique à lui seul 67,37% de l'inertie contre 27,10% pour le deuxième et 5,53% pour le troisième.

Il s'ensuit que le premier axe est l'axe qui rapporte la majeure partie des informations véhiculées à travers le nuage des points. C'est le premier axe qui sera donc considéré comme l'« axe de la qualité de la justice ». Les contributions des différentes variables comme consignées ci-dessous représentent leurs coefficients dans le calcul de l'indice de la qualité de la justice (IQJ).

Tableau N° 4 : Contributions des variables à la formation des différents axes

<b>Libellé de la variable</b>	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>
Fonctionnement de la justice	0,44	0,04	0,52
Evolution de l'indépendance et de l'efficacité de la justice	0,16	0,83	0,01
Règlement des différends économiques : justice en matière commerciale	0,40	0,13	0,46

Source : Résultats de l'analyse des données extraites de Profils Institutionnels-database -

<http://www.cepii.fr/ProfilsInstitutionnelsDatabase.htm>

Ainsi, pour un pays  $i$  donné, l'indice de la qualité de la justice est donné par :

$$IQJ_i = 0,44 * X_{1i} + 0,16 * X_{2i} + 0,40 * X_{3i}$$

Avec :

$X_1$  = fonctionnement de la justice

$X_2$  = évolution de l'indépendance et de l'efficacité de la justice

$X_3$  = règlement des différends économiques : justice en matière commerciale

**Tableau N°5 :** Répartition des pays suivant l'appréciation faite de la qualité de leur justice

Appréciation de la qualité de la justice <sup>10</sup>	Fréquence	Pour cent
Mauvaise qualité	3	3,5
Qualité médiocre	25	29,4
Qualité moyenne	35	41,2
Bonne qualité	22	25,9
Total	85	100,0

Source : Résultats de l'analyse des données extraites de Profils Institutionnels-database - <http://www.cepii.fr/ProfilsInstitutionnelsDatabase.htm>

Le calcul fait de l'indice par pays montre qu'en général, les 85 pays de la base de données ont une justice de moyenne qualité (l'indice moyen calculé s'établit à 2,89). Mais la répartition des pays suivant l'appréciation faite de leur justice montre que :

- 35 pays (41,2%) ont une justice de qualité moyenne ;
- 25 pays (29,4%) ont une justice de qualité médiocre ;
- 22 pays (25,9%) ont une justice de bonne qualité ;
- 03 pays ont une justice de mauvaise qualité.

10 Si IQJ compris inférieur à 1 alors l'appréciation est « mauvaise qualité », si IQJ compris entre 1 et 2 alors l'appréciation est « qualité médiocre », si IQJ compris entre 2 et 3 alors l'appréciation est « Qualité moyenne » et si IQJ compris entre 3 et 4 alors l'appréciation est « Bonne qualité ».

Tableau N° 6 : Répartition des pays de la base suivant la qualité de leur justice

Mauvaise qualité	Qualité médiocre	Qualité moyenne	Bonne qualité
Côte d'Ivoire	Bénin	Argentine	Canada
Tchad	Burkina-Faso	Bangladesh	Chili
Venezuela	Cuba	Bulgarie	République Tchèque
	Algérie	Bolivie	Allemagne
	Egypte	Brésil	Estonie
	Ethiopie	Botswana	France
	Gabon	Chine	Royaume-Uni
	Guatemala	Cameroun	Grèce
	Iran	Colombie	Hong Kong
	Kazakhstan	République dominicaine	Hongrie
	Cambodge	Espagne	Irlande
	Liban	Ghana	Israël
	Maroc	Indonésie	Italie
	Madagascar	Inde	Japon
	Mali	Jordanie	Ile Maurice
	Mozambique	Kenya	Malaisie
	Mauritanie	Corée	Norvège
	Niger	Koweït	Nouvelle Zélande
	Russie	Sri Lanka	Philippines
	Arabie Saoudite	Lituanie	Portugal
	Sénégal	Mexique	Suède
	Syrie	Nigeria	Etats-Unis
	Viêt-nam	Pakistan	
	Yémen	Pérou	
	Zimbabwe	Pologne	
		Roumanie	
		Singapour	
		Taiwan	
		Thaïlande	
		Tunisie	
		Turquie	
		Ouganda	
		Ukraine	
		Ouzbékistan	
		Afrique du Sud	

Source : Classement fait par nous suite aux résultats du calcul de l'IQJ

Il ressort de ce tableau que la quasi-totalité des pays développés ont une justice de bonne qualité et qu'on retrouve les pays en développement, notamment ceux de l'Afrique au sud du Sahara dans le rang des pays qui ont une justice de qualité médiocre. Par ailleurs, les pays dits émergents ont une justice de qualité moyenne. Ainsi, on peut conjecturer une relation entre la qualité de la justice et la croissance économique.

## **SECTION 2 : ETUDE ECONOMETRIQUE**

L'analyse de l'impact de la qualité de la justice sur la croissance économique est faite ici à travers l'estimation des paramètres du modèle économétrique :

$$\text{Ln}y = \alpha_0 + \beta_1 * \text{IQJ} + \beta_2 * \text{LnLF} + \beta_3 \text{LnFBCF}$$

Avec

y = PIB par habitant ;

IQJ = Indice de la Qualité de la Justice ;

LF = Force de travail ;

FBCF = Formation Brute du Capital Fixe.

Nous avons régressé le logarithme du PIB par habitant (lny) sur les variables explicatives que sont :

- Indice de la Qualité de la Justice (IQJ) ;
- Logarithme de la force de travail (lnLF) ;
- Logarithme de la Formation Brute du Capital Fixe (lnFBCF).

Cette régression effectuée à l'aide du logiciel SPSS et sur la base des données disponibles sur Quatre Vingt (80) pays de toutes les régions du monde en 2005, a donné les résultats suivants :

**Tableau N° 7: Résultats de la régression de lny sur les autres variables du modèle**

	Coefficients non standardisés B	Erreur standard	Coefficients standardisés Bêta	t	Signification	Intervalle de confiance à 95% de B	
						Borne inférieure	Borne supérieure
<b>(constante)</b>	-12,648	0,518		-25,407	0,000	-13,680	-11,616
<b>IQJ</b>	0,120	0,059	0,056	2,035	0,045	0,003	0,237
<b>LnFBCF</b>	0,965	0,028	1,188	34,121	0,000	0,908	1,021
<b>LnLF</b>	-0,960	0,032	-0,843	-30,010	0,000	-1,023	-0,896
Variable dépendante : lny Nombre d'observations : 80 R-deux : 0,974 Prob(F-statistique): 0,000							

Source : Résultats de la régression effectuée avec SPSS de lny sur les autres variables du modèle

Il ressort de ce tableau que :

- le modèle est globalement significatif sur la base de la statistique de Fisher au seuil de 5%. En effet,  $\text{Prob}(\text{F-statistique}) = 0,000 < 0,05$  ;
- les variables du modèle expliquent 97,4% de la réalité mise en évidence ( $R^2=97,4\%$ ) ;
- tous les paramètres du modèle ont révélé avoir une influence significative sur la croissance du PIB par habitant. En effet, au seuil de 5%, les probabilités calculées pour chacune de leur t-statistique sont inférieures à 5%. Par ailleurs, en considérant l'intervalle de confiance au seuil de 5%, tous les paramètres du modèle sont significativement différents de zéro.

Le modèle estimé peut alors s'écrire ainsi qu'il suit :

$$LnY = -12,648 + 0,120 * IQJ + 0,965 * LnFBCF - 0,960 * LnForcedeTravail$$

Il s'en suit que la qualité de la justice a une influence positive sur la croissance économique.

D'un autre point de vue, nous avons essayé de vérifier s'il y a une relation entre la qualité de la justice et les investissements directs étrangers. Cet exercice est utile pour vérifier l'assertion selon laquelle les investisseurs prennent la décision de faire des affaires dans un pays en se référant, entre autres, à la qualité du système judiciaire. Dans ce cadre, nous avons régressé le variable « Investissement Direct Etranger (IDE) » sur la variable « Indice de la Qualité de la Justice (IQJ) ».

**Tableau N° 8 :** Résultats de la régression de IDE sur l'Indice de la Qualité de la Justice.

	Coefficients non standardisés B	Erreur standard	Coefficients standardisés Bêta	t	Signification	Intervalle de confiance à 95% de B	
						Borne inférieure	Borne supérieure
<b>(constante)</b>	-17792,346	9658,250		-1,842	0,069	- 37016,6 11	1431,919
<b>IQJ</b>	11445,0587	3757,801	0,324	3,045	0,003	3965,34 4	18924,77 4
Variable dépendante : IDE Nombre d'observations : 81 R-deux : 0,105 Prob(F-statistique): 0,003							

Source : Résultats de la régression effectuée avec SPSS de IDE sur la variable IQJ

Les résultats de cette régression montrent que le modèle est globalement significatif suivant le test de Fisher au seuil de 5%. Aussi, la variable IQJ a-t-elle une influence significative sur l'Investissement Direct Etranger au seuil de 5%. La probabilité de la t-statistique s'établit à 0,003.

## **CHAPITRE 3 : INCIDENCE DES RESULTATS ET LIMITES DE L'ETUDE**

### **SECTION 1 : INCIDENCE DES RESULTATS**

Les résultats de cette étude informent sur la réalité des liens entre la qualité de la justice et la croissance économique. En effet, suivant les résultats de la régression de la croissance du PIB par habitant sur les variables « Indice de la Qualité de la Justice », « Formation Brute du Capital Fixe » et « Force du Travail », il ressort qu'une amélioration de 1% de la qualité de la justice entraîne, toute chose égale par ailleurs, une amélioration du niveau de PIB par habitant de 0,120%. Il s'en suit donc que pour s'assurer de la croissance et mieux du développement économique, il va falloir agir aussi sur l'amélioration de la justice.

La première action dans ce cadre est la sensibilisation des autorités et des acteurs à tous les niveaux sur cette relation entre la qualité de la justice et les performances économiques. Cette sensibilisation passe par l'utilisation de l'indice de la qualité de la justice et le classement par pays qui y est lié dans le système de suivi et d'évaluation des actions menées au sein du système judiciaire.

Pour le Bénin, l'Indice de la Qualité de la Justice calculé s'établit à 1,20 alors que la valeur maximale est de 3,68. Ce faible niveau de l'indice au niveau du Bénin, et qui le classe dans le rang des pays ayant une justice de qualité médiocre, s'explique par un mauvais fonctionnement de la justice, une partialité notée en matière de justice commerciale et la non évolution de l'indépendance ainsi que de l'efficacité de la justice. En effet, l'indice calculé se décompose ainsi qu'il suit :

$$0,44 * 1,4 + 0,16 * 0,0 + 0,40 * 1,5 = 1,20$$

Avec

1,4 = score attribué au fonctionnement de la justice ;

0,0 = score attribué à l'évolution de l'indépendance et de l'efficacité de la justice ;

1,5 = score attribué au règlement des différends économiques : justice en matière commerciale.

Les actions à mettre en oeuvre pour améliorer la qualité de la justice et par ricochet améliorer la performance économique du Bénin passent donc par l'amélioration du fonctionnement de la justice, l'assurance de l'indépendance et de l'efficacité de la justice et une impartialité affichée en matière de justice commerciale.

En matière d'amélioration du fonctionnement de la justice, les actions à mettre en oeuvre doivent l'être autour du focus de la maîtrise du stock des affaires et de la diminution de la durée de traitement des dossiers. Il s'agit de renforcer les capacités du système judiciaire à rendre à temps les décisions. Ce renforcement des capacités doit passer par la poursuite et la dynamisation de la mise en oeuvre de la politique de recrutement et de formation du personnel judiciaire (magistrats, greffiers, secrétaires des services judiciaires, assistants des services judiciaires, etc.).

Aussi, doit-on penser à la responsabilisation des acteurs sur la base des indicateurs de performance retenus de commun accord. Chaque acteur devra avoir un cahier de charge voire une lettre de mission, assorti des objectifs à atteindre.

Par ailleurs le programme d'extension et de modernisation du réseau juridictionnel par la construction de nouvelles infrastructures doit être maintenu et soutenu aux fins de mettre à la disposition des acteurs du système judiciaire, un cadre de travail harmonieux.

Toutes ces actions ne pourront être mises en œuvre sans une volonté politique de faire du secteur de la justice, un secteur prioritaire. Cette volonté politique doit se traduire à travers le relèvement de la part du budget de la justice dans le budget général de l'Etat.

L'amélioration de la qualité de la justice passe aussi par la mise à disposition des moyens financiers. Il est en effet, un constat que sur la période de 2000 à 2007, la part du budget du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme dans le budget général de l'Etat a évolué en dents de scie et a été en moyenne de 1,02% contre 1,44% sur la période 1995-2000. Cette évolution de la part du budget du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme dans le budget général de l'Etat révèle le manque d'adéquation de la volonté du gouvernement de faire de la justice béninoise, « une justice de qualité, crédible, efficace et accessible au justiciable » et les allocations budgétaires en faveur du secteur.

Il convient toutefois de noter qu'avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, le budget alloué au Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme a connu une augmentation croissante passant de 2,4 milliards FCFA en 2000 à 7,4 milliards FCFA en 2007. Mais cette augmentation ne vient pas améliorer la situation constatée au niveau de la part du budget du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme dans le budget général de l'Etat.

En ce qui concerne l'indépendance et l'efficacité de la justice, les actions doivent aller dans le sens de l'affirmation de la prescription constitutionnelle de la séparation des pouvoirs. Dans ce cadre, on doit penser à la mise en place d'un système de nomination et de promotion des magistrats à de hautes fonctions sur la base d'un appel à candidature où la possibilité sera donnée à tous les magistrats intéressés et réunissant les conditions de postuler sur la base d'un plan d'action. Ce plan d'action devra comporter au minimum l'état des lieux, les propositions d'actions en vue de l'amélioration de la situation et des indicateurs objectivement vérifiables.

Un véritable système de mesure de la performance axé sur les rendements individuel et collectif doit être mis en place et recevoir l'adhésion de tous les acteurs.

Ces actions identifiées dans le cadre de l'indépendance et de l'efficacité de la justice sont de nature à compléter celles pertinentes déjà retenues au niveau du système judiciaire dans le plan de renforcement de l'indépendance et de la responsabilisation des magistrats. En effet, dans le cadre de la lutte contre la corruption qui constitue un facteur d'insécurité judiciaire, le Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme a initié la conception et la mise en œuvre d'un plan de renforcement de l'indépendance et de la responsabilité des magistrats. Ce plan dont la mise en œuvre est prévue sur la période de 2008 à 2010 regroupe diverses actions menant entre autres à l'amélioration ainsi qu'au renforcement du sens d'éthique du magistrat, à la promotion de l'indépendance des magistrats et à une plus grande responsabilisation des magistrats.

## **SECTION 2 : LIMITES DE L'ETUDE**

Nous avons dans le cadre de cette étude essayé de conceptualiser un indice de qualité de la justice. Cet indice a été utilisé pour apprécier la relation entre la qualité de la justice et la croissance économique. Il va s'en dire que cette étude vient s'ajouter à plusieurs autres menées ces dernières années à travers le monde pour essayer de comprendre les éléments endogènes qui sont à la base des différentiels constatés entre les niveaux de développement des pays du monde.

Nous devons toutefois reconnaître que certaines difficultés rencontrées tout au long de l'étude n'ont pas permis de voir certains aspects cachés mais appréhendables du sujet traité.

En premier lieu, nous citerons les difficultés d'accès aux bonnes données. En effet, nous avons passé beaucoup de temps à rechercher des bases de données dans lesquelles il sera possible de trouver des statistiques permettant d'apprécier globalement la qualité de la justice sur au moins une vingtaine de pays sur une même période de temps. Dans le même cadre, la recherche des données relatives aux autres variables utilisées, notamment « la force de travail » n'a pas été aisée.

Par ailleurs, l'inexistence pour un même pays (le Bénin par exemple) d'une série longue (sur une quinzaine d'années au moins) de données sur la qualité de la justice nous a amené à adopter la méthodologie d'une analyse en coupe transversale. On aurait pu adopter une approche d'analyse longitudinale pour faire ressortir le lien intrinsèque entre la qualité de la justice et la croissance économique d'un pays donné.

Il importe de noter que les données utilisées pour la qualité de la justice sont issues d'une enquête d'opinion. Elles sont donc empreintes de subjectivité et entraînent une certaine relativité dans l'analyse des résultats. On aurait pu aborder l'analyse autrement si la production de l'information statistique sur le secteur de la justice avait été courante dans les différents pays. L'inexistence de base de données offrant des statistiques, produites suivant la même méthodologie, sur la performance du secteur de la justice dans les différents pays a quelque peu limité nos analyses.

Les points restés encore non élucidés par la présente étude basée sur le rôle de la justice dans le développement d'une nation pourraient être abordés dans d'autres études ultérieures. Il est possible par exemple d'envisager d'étudier :

- l'influence de la qualité de la justice sur la décision d'investir ;
- la relation de cause à effet entre la croissance économique et la qualité de la justice.

## CONCLUSION

---

Plusieurs études économiques réalisées ces dernières années, stipulent que les institutions sont vitales pour le développement et la croissance économique. Considérant que la justice est une institution, cette étude a porté sur l'analyse de sa qualité et son impact sur les performances économiques de long terme.

Il ressort de cette étude que la qualité de la justice peut être appréciée à travers son fonctionnement, l'évolution de son indépendance et de son efficacité ainsi que l'impartialité par rapport au règlement des différends économiques. L'indicateur composite conceptualisé pour mesurer la qualité de la justice, révèle que les pays développés sont ceux qui ont une justice de bonne qualité alors que les pays en voie de développement sont majoritaires dans le rang de ceux qui ont une justice de qualité médiocre.

Par ailleurs les résultats des travaux ont montré que la justice a un effet statistiquement significatif sur la croissance économique. Elle accroît substantiellement le PIB par habitant. Il s'en suit qu'une justice de bonne qualité explique en partie les performances économiques de long terme des nations. Il revient donc aux pays, dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de politique de développement, de mobiliser du temps et des moyens pour se doter d'un système judiciaire de bonne qualité.

Toutefois, il convient de noter que les mesures qui ont amené à la construction de l'indice de la qualité de la justice ont un caractère subjectif et donc sont entachées d'erreur. La promotion de la mise en place de systèmes d'informations statistiques sur le secteur de la justice dans les pays du monde devrait être prise en compte comme une solution à ce phénomène.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ❖ AFD, Document de travail n°46, septembre 2007, *une nouvelle base de données institutionnelles : « profils institutionnels 2006 »* ;
- ❖ Ahmed Silem, et Al., *Lexique d'économie*, 8<sup>ème</sup> édition
- ❖ Amartya Sen, *un nouveau modèle économique (développement, justice, liberté)*, Editions Odile Jacob, 2000, février 2003 ;
- ❖ Bernard Guerrien, *Dictionnaire d'analyse économique (microéconomie, macroéconomie, théorie des jeux, etc.)*, Collection Repères ;
- ❖ Bruno SCHOUMAKER, *Indicateurs et Indices (Notions Théoriques, Outils, Illustrations)*, Note de cours à l'Institut de démographie de l'ULC, mai 2000 ;
- ❖ Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPZJ), *Efficacité et qualité de la justice*, Edition 2007 (données 2006) ;
- ❖ Emmanuel Breen, *évaluer la justice*, collection Droit et justice ;
- ❖ Fodiyé Bakary DOUCOURE, *introduction à l'économétrie (cours, exercices, applications, corrigés)* ;
- ❖ Fodiyé Bakary DOUCOURE, *Méthodes économétriques + programmes (cours, applications, corrigés, logiciels, Eviews, Stata et SPSS)* ;
- ❖ G. A... et al, juillet 2006, *corruption et mobilisation de recettes publiques, une analyse économétrique sur les pays en développement*, CERDI-CNRS Université d'Auvergne ;
- ❖ Grégory N. Mankiw, *Macroéconomie*, traduction de la 5<sup>ème</sup> édition américaine par Jean Honard ;
- ❖ Hali Edison, « *Qualité des institutions et résultats économiques* », publié dans *finances et développement*, juin 2003 ;

- ❖ Inspection générale des services judiciaires et de l'administration du ministère (IGSJAM), *Plan de renforcement de l'indépendance et de la responsabilité des magistrats*, décembre 2007 ;
- ❖ Jean-Pierre Vedrine, *le traitement des données en marketing* ;
- ❖ Karine Perset, *Institutions et croissance*, Août 2004;
- ❖ Lisa Russo, *les inégalités entre hommes et femmes dans la santé constituent-elles un frein au développement économique ? Estimation empirique en coupe transversale dans un modèle Mankiw- Romer-Weil*, Automne 2005 ;
- ❖ Michel Tenenhaus, *statistique (méthodes pour décrire, expliquer et prévoir)* ;
- ❖ Nicolas MEISEL et Jacques Ould AOUDIA, « la Bonne Gouvernance est-elle une bonne stratégie de développement ? » *Document de travail de la DGTPE, France*, n°2007/11, Novembre 2007 ;
- ❖ O. CHATTI et Al., *Gouvernance, Qualité d'une institution et croissance économique*, Avril 2007, ;
- ❖ Phillipe Cibois, *les méthodes d'analyses d'enquêtes*, Collection Que Sais- Je ?
- ❖ Profils Institutionnels Database : <http://www.Cepii.fr/ProfilsInstitutionnels Database.htm>
- ❖ Seglaro Abel Somé, *Economie des Institutions et performances économiques nationales*, document de travail du centre d'analyse des politiques économiques et sociales, décembre 2003,
- ❖ UNDP, *rapport sur le développement humain au Bénin*, 2003

Annexe 1 : Histogramme des 3 premières valeurs propres

NUMERO	VALEUR	POURCENTAGE	POURCENTAGE	
	PROPRE		CUMULE	
1	2.0210	67.37	67.37	*****
2	0.8131	27.10	94.47	*****
3	0.1658	5.53	100.00	****

Annexe 2 : Tableau des valeurs propres

Numéro	Valeur propre	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Axe 1	2,0210	67,37	67,37
Axe 2	0,8131	27,10	94,47
Axe 3	0,1658	5,53	100,00

Trace de la matrice : 3

### **Annexe 3 :** Résultats du Calcul de l'IQJ des 85 pays de la base de données

<b>Pays</b>	<b>Fonctionnement de la justice</b>	<b>Evolution de l'indépendance et de l'efficacité de la justice</b>	<b>Règlement des différends économiques : justice en matière commerciale</b>	<b>Indice de la qualité de la justice (IQJ)</b>
ARG	2,7	3,0	2,8	2,77
BEN	1,4	0,0	1,5	1,20
BFA	1,6	2,0	2,0	1,84
BGD	2,0	2,0	2,5	2,22
BGR	2,4	2,0	2,5	2,37
BOL	2,0	2,0	2,5	2,20
BRA	2,0	2,0	2,8	2,32
BWA	2,0	2,0	2,5	2,20
CAN	3,7	2,0	3,5	3,35
CHL	3,0	2,0	3,8	3,15
CHN	2,6	3,0	1,5	2,23
CIV	1,0	0,0	1,0	0,84
CMR	1,3	2,0	2,0	1,71
COL	2,7	2,0	2,8	2,59
CZE	2,7	2,0	3,5	2,91
DEU	4,0	2,0	4,0	3,68
DOM	1,3	2,0	2,8	2,01
DZA	1,3	2,0	2,0	1,71
EGY	2,0	2,0	1,2	1,70
ESP	3,0	2,0	2,8	2,76
EST	3,0	4,0	3,2	3,27
ETH	1,7	0,0	2,5	1,74
FRA	3,7	2,0	4,0	3,54
GAB	1,3	2,0	2,0	1,70
GBR	4,0	2,0	4,0	3,68
GHA	2,0	2,0	2,3	2,12
GRC	3,7	2,0	4,0	3,54
GTM	2,0	2,0	1,3	1,70
HKG	3,7	2,0	4,0	3,54
HUN	3,7	2,0	3,8	3,45
IDN	1,7	2,0	2,0	1,87
IND	2,4	2,0	2,8	2,46
IRL	4,0	2,0	4,0	3,68
IRN	1,6	2,0	2,2	1,94
ISR	4,0	2,0	3,3	3,39
ITA	3,0	2,0	3,5	3,06
JOR	2,3	2,0	2,5	2,35
JPN	3,4	2,0	4,0	3,40
KAZ	1,3	2,0	1,7	1,60

Pays	Fonctionnement de la justice	Evolution de l'indépendance et de l'efficacité de la justice	Règlement des différends économiques : justice en matière commerciale	Indice de la qualité de la justice (IQJ)
KEN	2,7	3,0	1,7	2,36
KHM	1,6	2,0	1,7	1,74
KOR	3,0	3,0	2,8	2,90
KWT	2,4	2,0	3,3	2,67
LBN	1,0	2,0	2,8	1,86
LKA	3,0	2,0	3,2	2,95
LTU	2,6	3,0	3,2	2,94
MAR	1,7	2,0	1,8	1,77
MDG	1,4	1,0	2,0	1,57
MEX	2,0	2,0	3,0	2,41
MLI	1,4	1,0	1,5	1,35
MOZ	1,7	1,0	1,8	1,61
MRT	1,0	2,0	1,0	1,16
MUS	3,0	2,0	3,5	3,04
MYS	2,6	2,0	3,5	2,88
NER	1,3	1,0	1,2	1,24
NGA	1,7	2,0	2,5	2,06
NOR	3,7	2,0	3,8	3,45
NZL	3,7	2,0	3,5	3,35
PAK	2,0	3,0	2,0	2,17
PER	2,0	2,0	2,7	2,30
PHL	2,7	2,0	2,5	2,53
POL	2,7	2,0	3,0	2,71
PRT	3,0	2,0	3,0	2,87
ROM	3,0	3,0	1,8	2,50
RUS	1,6	2,0	2,2	1,94
SAU	1,6	2,0	1,5	1,64
SEN	2,4	1,0	2,2	2,10
SGP	3,0	2,0	3,2	2,92
SWE	4,0	2,0	4,0	3,68
SYR	1,0	2,0	1,0	1,16
TCD	1,0	1,0	1,0	1,00
THA	2,0	2,0	2,5	2,21
TUN	2,0	2,0	2,5	2,20
TUR	2,4	2,0	2,2	2,26
UGA	2,0	3,0	2,0	2,16
UKR	2,6	3,0	2,5	2,64
USA	3,7	2,0	3,5	3,34
UZB	2,9	2,0	2,5	2,60
VEN	1,0	0,0	1,2	0,94
VNM	1,3	2,0	1,5	1,50
ZAF	2,3	2,0	2,8	2,45
ZWE	1,0	1,0	2,5	1,60

# TABLE DES MATIERES

	<b>Pages</b>
<b>Introduction</b> .....	1
<b><u>1<sup>ère</sup> Partie</u> :</b> <b>Cadre théorique et méthodologique</b> .....	3
<b><u>Chapitre 1</u> : Problématique et objectifs de l'étude</b> .....	4
Section 1 : Problématique .....	4
Section 2 : Objectifs et hypothèses .....	6
<b><u>Chapitre 2</u> : Revue de littérature</b> .....	7
Section 1 : Institutions et croissance économique .....	7
Section 2 : Mesure de la qualité de la justice .....	12
<b><u>Chapitre 3</u> : Approche méthodologique de l'étude</b> .....	17
Section 1 : Cadre méthodologique de l'indice de la qualité de la justice .....	17
Section 2 : Cadre méthodologique de l'étude d'impact de la justice sur la croissance économique .....	20
<b><u>2<sup>ème</sup> Partie</u> :</b> <b>Présentation des résultats et analyses</b> .....	25
<b><u>Chapitre 1</u> : Exploration de la base de données</b> .....	26
Section 1 : Présentation des variables et leurs sources .....	26
Section 2 : Exploration de la base de données .....	27
<b><u>Chapitre 2</u> : Etude de l'impact de la qualité de la justice sur la                     croissance économique</b> .....	30
Section 1 : Calcul de l'indice de la qualité de la justice .....	30
Section 2 : Etude économétrique .....	34
<b><u>Chapitre 3</u> : Incidence des résultats et limites de l'étude</b> .....	37
Section 1 : Implications des résultats .....	37
Section 2 : Limites de l'étude .....	40
<b>Conclusion</b> .....	42
<b>Références bibliographiques</b> .....	43
<b>Annexe 1</b> : Histogramme des trois (03) premières valeurs propres.....	45
<b>Annexe 2</b> : Tableau des valeurs propres.....	45
<b>Annexe 3</b> : Résultats du calcul de l'IQJ des 85 pays de la base des données.....	46

